

Les droits de la personne et les soins buccodentaires : un rapport du 7^e Congrès de l'IDEALS

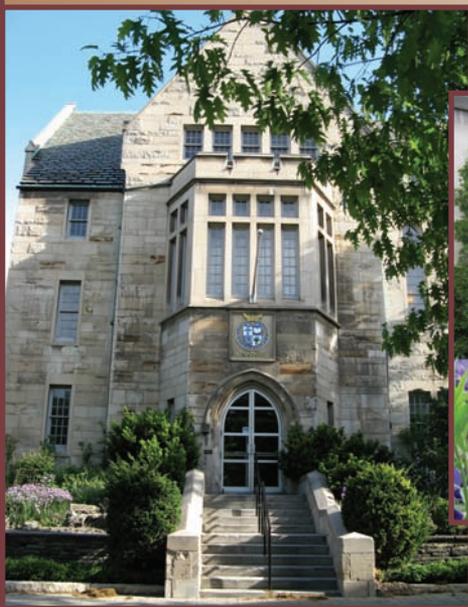
Du 24 au 26 mai 2007, le Congrès de l'International Dental Ethics and Law Society (IDEALS) a eu lieu au Collège St. Michael's de l'Université de Toronto, en Ontario. Créée en vue de favoriser un dialogue multidisciplinaire international sur les valeurs guidant l'administration des soins dentaires, l'IDEALS fait appel à la dentisterie et aux sciences auxiliaires de la santé buccodentaire, à la déontologie et au droit, ainsi qu'à des disciplines connexes telles la philosophie, les sciences humaines et les sciences sociales.

Seulement le deuxième à avoir lieu hors de l'Europe, ce congrès constituait la toute première rencontre canadienne. Bien que le nombre des participants ait été modeste, ils représentaient 15 pays différents de 4 continents : l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Croatie, les États-Unis, la France, l'Inde, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, le Royaume-Uni et la Suède.

Le congrès de Toronto a également été l'occasion d'une autre première pour l'IDEALS – l'adoption d'une nouvelle déclaration internationale. L'Association médicale mondiale (AMM) a émis plusieurs déclarations interna-

tionales sur la participation de médecins à des actes de torture, plus particulièrement la *Déclaration de Tokyo*. En 2004, le Dr Richard Speers, président de l'IDEALS, a invité la communauté dentaire internationale à imiter l'AMM et à formuler une déclaration sur la participation des professionnels dentaires à des interrogatoires hostiles et à des actes de torture. La Fédération dentaire internationale (FDI) a accepté d'étudier cette question, et un comité directeur composé de membres de l'IDEALS a rédigé la version préliminaire d'une déclaration. Les membres de l'IDEALS l'ont adoptée à Toronto, et en octobre 2007, la FDI a adopté les *Directives à l'intention des chirurgiens-dentistes contre la torture* au Congrès mondial de la FDI à Dubaï¹.

Le congrès de Toronto avait pour thème les droits de la personne et les soins buccodentaires. Les présentations principales données par des conférenciers de renom international, les discussions d'experts, les débats en table ronde et les réunions en petits groupes ont donné lieu à de riches échanges de connaissances sur les droits de la personne et la recherche dentaire; le rôle des dentistes touchant les droits de la personne, l'exercice des pouvoirs de police et la



C'est au campus historique et pittoresque du Collège St. Michael's de l'Université de Toronto que s'est tenue la toute première rencontre canadienne de l'IDEALS.



Discussion sur la sauvegarde des droits de la personne en santé buccodentaire : (g. à d.) Dre Michèle Aerden (France), M. Irwin Fefergrad (Canada) et Dre Abbyann Lynch (Canada).

conduite de la guerre; la sauvegarde des droits de la personne en santé buccodentaire; le droit aux soins buccodentaires; et les anciens et nouveaux défis lancés aux droits de la personne en matière de soins buccodentaires. Ce rapport résume certains débats et souligne le besoin d'efforts concertés pour aborder des questions reliées aux droits de la personne, à la dentisterie, aux inégalités en santé buccodentaire et à la promotion d'un accès équitable aux soins dans le contexte des devoirs professionnels qui guident l'exercice de la dentisterie.

Les droits de la personne et la recherche dentaire

Le Dr Richard Ellen, de la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Toronto, a prononcé le discours inaugural intitulé «Human Rights and Ethical Considerations for Dental Research». Il a abordé des questions reliées à la conduite de la recherche éthique, allant de la protection des sujets de recherche et leur dignité, à l'intégrité des chercheurs et aux principes directeurs pour la recherche internationale. Le Dr Ellen a souligné l'importance de relations constructives avec les conseils d'éthique pour la recherche.

Le Dr Charles Weijer, de l'Université de Western Ontario, a présenté «Human Rights, Vulnerable Patient Populations, and Biomedical Research». Prenant comme exemple les essais du vaccin contre le rotavirus, il a parlé de la vulnérabilité des sujets dans les pays en développement et du dilemme que posent les risques acceptables pour ces populations.

Le Dr Jos Welie, de l'Université Creighton à Omaha (Nebraska), a terminé la série d'exposés principaux avec la présentation «Further Ethical Reflections on Oral Health Research». Il s'est penché sur le rôle des codes de déontologie et des déclarations internationales pour protéger les sujets de recherche, telle la déclaration que l'UNESCO vient d'adopter : *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme*². Le Dr Welie a rappelé aux participants les 3 problèmes d'éthique qu'ont à résoudre les chercheurs dentaires, particulièrement ceux qui se livrent à la recherche clinique : l'accent mis sur la cueillette de données plutôt que sur la guérison, l'incertitude des données recueillies et, point plus important, la vulnérabilité et la dépendance de leurs sujets.

Les droits de la personne, l'exercice des pouvoirs de police et la conduite de la guerre : le rôle des dentistes

Le Dr Xavier Riaud, historien dentaire de l'Université de Nantes, en France, a commencé la deuxième journée du congrès avec sa présentation «The Medical Code of Ethics Under a Totalitarian Regime: The German Dentists During the Third Reich». Il a raconté comment la dentisterie était organisée avant et durant la Seconde Guerre mondiale, surtout sous le Troisième Reich. Le Dr Riaud a expliqué comment les dentistes se sont compromis dans des crimes de guerre comme des conférences universitaires sur la santé des races, des évaluations de patients présentant des becs de lièvre et des fentes palatales afin de justifier leur stérilisation, et l'extraction de dents en or chez des personnes décédées et des patients vivants dont les affections ne pouvaient être traitées. Par contre, le Dr Riaud a reconnu que de nombreux dentistes ont refusé d'acquiescer à la politique nazie malgré des punitions sévères.

Le Dr Emilio Nuzzolese, un odontologiste judiciaire des forces armées auxiliaires de Bari, en Italie, a ensuite présenté un exposé sur les situations éthiques auxquelles les professionnels de la santé peuvent être confrontés en temps de guerre. Ces 2 présentations ont été suivies par un autre débat sur le rôle des dentistes dans l'exercice des pouvoirs de police et la conduite de la guerre.

La sauvegarde des droits de la personne en santé buccodentaire

Le problème de sauvegarder les droits fondamentaux de la personne, dont bon nombre ne sont pas protégés par des lois exécutoires ou soutenus par les pouvoirs de la police, est important et complexe. La maxime «mieux vaut prévenir que guérir» s'applique ici. La prévention consiste principalement à former les fournisseurs de soins buccodentaires pour qu'ils deviennent des intervenants informés et éthique-

ment motivés. Des changements s'avèrent également nécessaires dans la gouvernance éthique de la recherche dentaire, étant donné que la malhonnêteté et la soumission de travaux de recherche frauduleux peuvent tromper même les réviseurs scientifiques les plus expérimentés.

Ce sujet a été abordé dans une table ronde plénière avec la Dre Abbyann Lynch, directrice du groupe de consultation privé Ethics in Health Care Associates, de Toronto (Ontario); M. Irwin Fefergrad, registraire du Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario; et la Dre Michèle Aerden, alors présidente de la FDI.

Cette séance a porté sur les rôles des stratégies de prévention, des organismes de réglementation et des associations internationales pour sauvegarder les droits de la personne. S'interrogeant sur l'efficacité de l'enseignement de la déontologie dentaire, la Dre Lynch s'est penchée sur les différences dans ce domaine entre les cours de formation continue offerts par les universités dans les programmes de formation dentaire des premier et deuxième cycles et les cours de rattrapage imposés aux dentistes et aux étudiants. Prenant comme exemple le Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario, M. Fefergrad a parlé des questions morales que les organismes de réglementation sanitaire peuvent avoir à résoudre, en particulier la capacité d'intervention en cas de pandémie et l'autorisation d'exercer pour les dentistes formés internationalement. Au niveau international, la Dre Aerden a expliqué le rôle de la FDI pour maintenir le lien entre la santé buccodentaire et les droits de la personne, ainsi que les devoirs des professionnels dentaires envers la société.

Le droit aux soins buccodentaires

L'accès aux soins buccodentaires de base est la question des droits de la personne la plus urgente que les professionnels de la santé buccodentaire doi-

vent résoudre tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Or, la santé buccodentaire reste visiblement absente du programme mondial sur les droits de la personne et les soins de santé. Des initiatives récentes ont tenté d'obtenir un engagement universel touchant la santé en tant qu'un droit fondamental de la personne, ainsi que l'élaboration de politiques de santé buccodentaire appropriées aux niveaux nationaux. En 2003, le 5^e Congrès de l'IDEALS avait pour thème les droits, l'accès et la justice dans les soins buccodentaires. En 2004, la FDI et l'Organisation mondiale de la santé ont organisé à Nairobi une conférence sur les soins buccodentaires qui a eu pour résultat la *Déclaration de Nairobi sur les soins buccodentaires en Afrique*³ (en anglais seulement), suivie par la *Déclaration de Phuket sur les soins bucco-dentaires et le VIH/SIDA*⁴.

Cependant, comme le Dr Frank Catalanotto, de l'Université de la Floride à Gainesville (Floride), l'a souligné le dernier jour du congrès dans son discours principal intitulé «Is Access to Oral Health Care a Right?», tout un débat se poursuit pour savoir si l'accès aux soins buccodentaires doit être considéré comme un droit ou non. Selon le Dr Catalanotto, la profession dentaire est tenue d'offrir certains soins aux populations mal servies; les professionnels dentaires et le public doivent assurer qu'il y a une distribution équitable des services de santé et que les obstacles à l'accès sont abolis. La Dre Suzette Porter, de l'Université de Queensland, en Australie, et Valerie Smith, de Winnipeg (Manitoba), ont ensuite commenté le discours du Dr Catalanotto.

Les anciens et nouveaux défis aux droits de la personne en matière de soins buccodentaires

Le domaine de la dentisterie et des soins buccodentaires en général a fait des progrès spectaculaires au cours des dernières décennies, adoptant



Le Dr Richard Ellen (Canada) prononce son discours inaugural «Human Rights and Ethical Considerations for Dental Research».

de nouvelles technologies, multipliant les options thérapeutiques et employant de nouvelles stratégies de gestion du cabinet. Malgré tous les avantages que ces nouveaux progrès ont apportés, ils ont également créé de nouveaux défis d'ordre moral et même donné lieu à des violations possibles des droits fondamentaux de la personne. Ainsi, avec les systèmes de livraison devenant de plus en plus compliqués, la probabilité pour le dentiste de commettre une erreur augmente également. Les discussions en petits groupes au cours de la partie finale du congrès ont été consacrées aux droits dans les contextes clinique et professionnel, tels les droits des patients subissant des torts par erreur et la nécessité de les dévoiler, de s'en excuser et de les réparer.

Toutefois, il est encore plus urgent de résoudre les problèmes de droits de la personne suscités par les nouveaux systèmes de gestion de l'information. La Professeure Elaine Gibson, de l'Université Dalhousie (Nouvelle-Écosse), a abordé cette question dans sa présentation de clôture «Information Management in an Electronic Age», s'attardant aux questions morales et légales reliées à la confidentialité de l'information inscrite dans les dossiers de santé électroniques. À son avis, ces dossiers peuvent améliorer les opérations d'un cabinet, mais également porter atteinte à la confidentialité du patient, une situation qu'il convient de reconnaître si on désire que la population ait confiance dans ces systèmes. Renchérissant sur les propos de la Dre Gibson, le Dr Richard Speers a souligné que ce danger est vraiment possible. Il a fait une mise en garde contre le système canadien de dossiers de santé électroniques qui est conçu de façon à ce que la protection des renseignements personnels et les droits des patients de contrôler l'information passent après le droit de divulguer et d'utiliser cette information sans leur consentement ou à leur insu. Les projets de loi fédéraux et provinciaux touchant la protection des renseignements personnels ont réussi à éliminer le contrôle par les patients des usages secondaires comme l'a stipulé la Cour suprême du Canada⁵.

Conclusion

Le congrès de l'IDEALS à Toronto s'inscrit dans la foulée des autres rencontres consacrées aux aspects déontologiques et légaux de la dentisterie et des soins buccodentaires. En 2003, l'Association des facultés dentaires du Canada a consacré sa conférence biennale à l'éthique et au professionnalisme dans l'enseignement dentaire. En préparation du congrès de l'IDEALS 2007, l'American Dental Ethics and Law Society a organisé un atelier intensif, intitulé «Effective Teaching in Dental Ethics». Nous invitons les associations dentaires provinciales, les écoles de médecine dentaire et d'hygiène dentaire, les collèges royaux et les autres organismes s'intéressant aux

soins buccodentaires au Canada à emboîter le pas et à s'assurer que se poursuivent ces importants débats sur les paramètres éthiques et légaux. ♦

LES AUTEURS

Le Dr **Shafik Dharamsi** a présidé le Sous-comité de révision scientifique du congrès. Il est professeur adjoint au Département de la médecine familiale, Faculté de médecine, et directeur adjoint du Centre de la santé internationale, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (Colombie-Britannique).

Le Dr **Diego Machado Ardenghi** est le secrétaire adjoint de l'International Dental Ethics and Law Society. Il poursuit actuellement des études de doctorat en sciences dentaires à l'Université McGill, Montréal (Québec).

Le Dr **Richard Speers** est un membre fondateur du conseil d'administration de l'International Dental Ethics and Law Society et son actuel président. Il exerce également en privé à Toronto (Ontario).

Le Dr **Jos V.M. Welie** est le secrétaire fondateur de l'International Dental Ethics and Law Society et un professeur de déontologie médicale et dentaire à l'Université Creighton, Omaha (Nebraska).

Remerciements : Le congrès de Toronto a été possible grâce au généreux appui des commanditaires et aux efforts inlassables d'un grand nombre de personnes et d'organismes, dont le Dr Christopher McCulloch, le Fonds dentaire canadien, SciCan, Straumann Canada, Santé Canada, Dentsply International, l'American Society for Dental Ethics, l'American College of Dentists et Murray Hunt Lecture de l'Université de Toronto.

Le congrès a été organisé en collaboration avec l'Association dentaire canadienne qui a fourni un précieux appui non financier.

Références

1. Fédération dentaire internationale. Directives à l'intention des chirurgiens-dentistes contre la torture. Accessible à http://www.fdiworldental.org/federation/assets/statements/FRENCH/2007/Guidelines_for_dentists_against_torture_FR.pdf. Un article de Speers et coll. sur l'élaboration de cette déclaration paraîtra plus tard cette année dans le *Journal of the American Dental Association*.
2. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1883&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.
3. World Health Organization. Nairobi Declaration on Oral Health in Africa. <http://www.afro.who.int/press/2004/pr2004041602.html>.
4. Organisation mondiale de la santé. Déclaration de Phuket sur la santé bucco-dentaire et le VIH/SIDA. http://www.who.int/oral_health/media/fr/orh_puket_declaration_fr.pdf.
5. McInerney c. MacDonald, 1991. Extraite le 17 avril 2008 de <http://scc.lexum.umontreal.ca/fr/1992/1992rcs2-138/1992rcs2-138.html>.